

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu
des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59 modifié)

N° RA15-0349

Valable 5 ans à compter du 15 décembre 2015

Matériau présenté par : SICM
Rue de la Fonderie
61100 FLERS
FRANCE

Marque commerciale : LC 18 GS IGNIFUGE M1

Description sommaire : Tissu uni à base de fibres 100 % coton ignifugées par
fouardage et gratté sur la face apparente.
Masse surfacique nominale : 140 g/m².
Epaisseur nominale : 0,6 mm.
Coloris : divers.

Nature de l'essai : Essai au brûleur électrique

Classement :

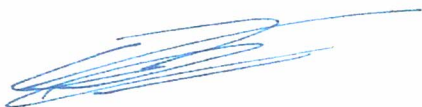
M1

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée (article non lavable,
non nettoyable à sec et pour usage intérieur uniquement).
compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA15-0349 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des
caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens des articles L 115-27
à L 115-33 et R 115-1 à R 115-3 du code de la consommation.

Champs-sur-Marne, le 13 janvier 2016

Le Technicien
Responsable de l'essai



Olivier BRAULT

Le Chef du Laboratoire
Réaction au Feu



Nicolas ROURE

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de
classement et rapport d'essais annexé.

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

SIÈGE SOCIAL > 84 AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2
TÉL. (33) 01 64 68 84 12 | FAX. (33) 01 64 68 84 79 | www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE | PARIS | GRENOBLE | NANTES | SOPHIA-ANTIPOLIS